



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

Le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02
SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

A été adopté par le Conseil municipal le 7 janvier 2019 et entre en vigueur avec la publication des présentes.

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau à l'Hôtel de ville, 470, Chemin de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 8ième jour de janvier deux mille dix-neuf.

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 8 janvier 2019 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8^e jour de janvier 2019.



Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière